

OBJET :

Réunion du JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

**Assurance responsabilité**

**civile lors des Fêtes de la Mer ( 1961 )**

Le neuf Novembre mil neuf centsoixante et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur H. MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Novembre 1961.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, BISCAYE, GUILLAUD, POUGET, MASSE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LAMOUCHE par M. BISCAYE  
M. FONTANILLE par M. BERLAND  
M. LANUSSE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REIX ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre le paiement de la quittance " Responsabilité civile lors des Fêtes de la Mer, M. le Percepteur demande une délibération du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande faite par M. le Percepteur

Vu la nécessité qu'il y avait pour la ville à s'assurer au point de vue " responsabilité civile " pour les Fêtes de la Mer 1961

décide

- d'autoriser M. le Maire à signer un contrat " responsabilité civile " avec la Mutuelle Générale Française Accidents dont l'Agent à ROYAN est M. Michel JULLIEN, 2 av. des Vagues, CCP 559.57 à Bordeaux.

- de mandater à ce compte le montant de la prime et des frais à savoir la somme de 598 NF, 13

- dit que la dépense sera imputée sur le chapitre XXVIII - Art. 4 " Organisation des Fêtes de Royan " du budget 1961.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Signé : MATRAS



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 14 Nov. 1961

LE SOUS PREFET : Illisible

POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 15 Novembre 1961  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



*Matras*